



Conseil Municipal Ordinaire

Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames Lydie-Laure BERTHIER, Claudine KELLER, Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, René MATHIEU, Romuald AMELINE et Julien BAILHACHE.

Étaient absents excusés : Madame Claire POIRION et Messieurs Marc ESPIEUX, Benoît BANCE, et Nicolas CHAUSSIER.

Nombre de Conseillers : 13 - Nombre de présents : 9 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Monsieur Romuald AMELINE

Date de convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

La séance est ouverte à 20h35

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

2) Décision du Maire prise en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT

- La décision du Maire prévue n'a finalement pas été prise. L'ordre du jour était cependant déjà envoyé

3) Autorisation d'une ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les dépenses d'investissement et les factures reçues et à recevoir,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 9, voix contre : 0, abstentions : 0

-Décide de faire application de l'article L1612-1 et de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2024 dans la limite des 25 % des investissements budgétés en 2023 au chapitre et articles suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2023	Autorisation de mandatement des dépenses (25% des crédits ouverts en 2022)
20 : immobilisations incorporelles	26 280,00€	6 570,00€
21 : immobilisations corporelles	1 128 693,93€	282 173,48€

-Dit que la présente décision sera transmise au service de gestion comptable de Rambouillet,

-Autorise le Maire à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4) Tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 9, voix contre : 0, abstentions : 0

- Abroge la délibération n° 40/2022 du 13 décembre 2022 relatives au tarifs communaux au 1^{er} janvier 2023

-Adopte les tarifs communaux suivants :

	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2024
Concession cimetière	
➤ 30 ans	236,90 €
➤ 50 ans	412,00 €
➤ 99 ans	664,35 €
Colombarium	
➤ 15 ans	387,28 €
➤ 30 ans	633,45 €
➤ 50 ans	1 030,00 €
➤ Ouverture et fermeture	30,90 €
➤ Dispersion des cendres	30,90 €
Location salle du Moulin	
➤ Vin d'honneur (aux habitants de la commune)	164,80 €
➤ Location aux habitants de la commune	360,50 €
➤ Location aux extérieurs	721,00 €
➤ Caution bâtiment	1 000,00 €
➤ Caution ménage	250,00 €
➤ Location de vaisselle	87,55 €

Location Tente (6m x 16m) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Location aux habitants de la commune pour une utilisation sur le territoire de la commune uniquement ➤ Caution 	618,00€ 600,00€
Bibliothèque : Prêt de livres, CD audio et DVD : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Familles (1 an d'abonnement) ➤ Adulte (1 an d'abonnement) ➤ Enfant : (1 an d'abonnement) 	21,00 € 11,00 € 9,00€

-**Dit** que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à l'adoption d'une délibération les modifiants,

-**Autorise** le Maire à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5) Informations relatives à la Communauté d'Agglomération et aux Syndicats Intercommunaux

Rambouillet territoire :

-SCoT : Une nouvelle réunion a eu lieu concernant la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial). Les élus locaux présents ont été sollicités pour estimer le taux d'évolution de la population dans les années à venir.

Une présentation plus élaborée du SCoT aura lieu en janvier 2024.

SEASY : Vote des Budgets Primitifs pour l'eau potable et l'assainissement. Des petites augmentations sont à prévoir, celles-ci sont dues à l'augmentation du coup de l'énergie. Toutefois, l'objectif reste de minimiser les augmentations sur 2024.

SICTOM : Pas de quorum lors de la dernière réunion.

Mise en place du tri à la source du biodéchet en janvier 2024. Cela soulève des interrogations sur les logements collectifs : mise en place de point de collecte, ramassage et stockage et coût que cela générerait. Pour les maisons individuelles, à ce stade seulement 7% sont équipées de composteurs. Orientation budgétaire 2024, le bilan 2023 est positif.

6) Informations et questions diverses

Département :

-La crise immobilière génère une baisse des droits de mutation qui est la principale ressource du Département. Il faut donc s'attendre à une baisse de cette recette sur le budget communal 2024 (minimum -30%)

-Triennal voirie 2023-2025 : 2024 sera probablement une année blanche. Pour la commune, seule le solde du triennal 2020-2022 reste à percevoir. Si les travaux de voirie ne sont pas réalisés, cette subvention restante sera perdue.

SEY : Une réunion en visioconférence est prévue début d'année 2024 pour aborder les futures évolutions du coût de l'énergie

Conseil Municipal des Enfants : Le CME s'est réuni lundi 18 décembre 2023 pour valider les projets à soumettre au conseil municipal : circuit billes, table de pique-nique petit format pour les maternelles, parcours sportif au libéra, tourniquet au jeu de Prunay, organisation d'un week-end nettoyage de rue, réduire la consommation de serviette en papier à la cantine.

Les projets les plus coûteux seront soumis au conseil municipal qui statuera sur l'enveloppe financière à accorder pour une réalisation sur l'année 2024.

-Pour réduire la consommation de serviette en papier, il a été décidé que la classe de CM1/CM2 fera le test. Les élèves emmèneront quotidiennement une serviette lavable qu'ils ramèneront chez eux. Si cela fonctionne, cela sera étendu aux autres classes.

Budget 2023 : Un point est fait sur le BP 2023 entre le prévu et le réalisé au 18 décembre 2023. Fin des dépenses d'investissement, quelques restes à réaliser seront à prévoir au BP 2024 (dernières factures des travaux école/ALSH et de rénovation de la mairie).

Une grosse dépense est à prévoir au BP 2024 avec la viabilisation des terrains du lotissement Les Meuniers.

Date des prochains CM : Des réunions du conseil municipal seront programmées pour préparation du budget 2024, ces dates seront fixées les lundis ou jeudis.

La séance est clôturée à 21h45.

Le Maire	1er Adjoint	2^{ème} Adjoint
JP MALARDEAU	L BERTHIER	G PIGNANT
3^{ème} Adjoint	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
JL CHAPART	J BAILHACHE	M BOURGY
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
R MATHIEU	R AMELINE	C POIRION
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
M ESPIEUX	B BANCE	C KELLER
Conseiller Municipal		
N CHAUSSIER		